



Précautions sanitaires en temps de CoViD-19 par section sportive Reprise d'activité sportive - 2020-21

Futsal

- Le port du masque est obligatoire, sauf pendant les phases de jeu. Il doit être remis entre les matchs lorsque les joueurs patientent sur les gradins ;
- Dans les gradins, espacement de deux mètres en phase dynamique (après un match), d'un mètre si le joueur est au repos ;
- Un registre des présences est tenu (dirigeants et accompagnants compris) pour assurer un suivi des éventuels foyers de contamination ;
- Les chasubles devront être déposés dans un sac prévu à cet effet en fin de séance, ils seront lavés à 60° degrés d'une séance sur l'autre ;
- Avant et après le port des gants du gardien, se désinfecter les mains par friction hydroalcoolique entre chaque port est obligatoire ;
- Les ballons sont désinfectés après chaque match ;
- Chaque adhérent ou responsable légal (pour les mineurs) doit signer l'acte d'engagement responsable, faute de quoi son inscription au futsal sera invalidée.

Documents à remplir ou à fournir lors de l'adhésion

- bulletin d'adhésion ;
- photo d'identité
- formulaire RGPD et conditions générales d'inscription ;
- acte d'engagement responsable en temps de CoViD-19 - reprise saison sportive 2020-2021 ;
- précautions sanitaires spécifiques du futsal ;
- éventuellement, formulaire contenant les instructions pour l'accompagnement des mineurs ;

Paris, le :

Signature :